

Gestion des licences – Aides financières

Pass'Sport, E-Pass Jeunes : les Pass sont partout !

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dernièrement pour permettre aux adhérents de réduire le coût des cotisations et pour les associations de continuer d'être attractifs sans perdre cette partie importante du financement.

Afin de vous aider à y voir plus clair, la LFPL vous propose cette synthèse :

- **Pass'Sport** : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>



- Aide spécifique de l'Etat
- Aide de 50€ pour financer sa licence sportive
- Toutes les familles bénéficiant de l'Allocation Rentrée Scolaire peuvent y prétendre.
- Le club accède ou crée son « [Compte Asso](#) »
- Le club **rentre au fur et à mesure les bénéficiaires** sur le Compte Asso, enregistre les personnes concernées et **ne valide la demande de remboursement qu'à partir du 12-13 octobre** (1^{ère} vague)
- La seconde vague de remboursement s'effectuera le 30 novembre 2021
- Assistance et remboursement via les C.D.O.S. (*liste des contacts à retrouver [ici](#)*)

- **E-pass jeunes** : <https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/>



- Aide spécifique du Conseil Régional des Pays de la Loire
- Aide de 32€ pour financer leur licence sportive
- Les crédits de l'année dernière, non utilisés sont cumulable avec ceux de cette année.
- Tous les jeunes scolarisés dans un lycée, MFR, CFA, IME ou encore établissement supérieur des PDL (et tous les jeunes âgés entre 15 et 19 ans) peuvent y prétendre.
Tous les étudiants donc, peu importe leur âge, sur simple présentation de leur certificat de scolarité pourront obtenir le e.pass culture sport.
- Le jeune doit simplement créer un compte sur le site ou l'appli e.pass jeunes (pour 8€ ils profitent de plus de 200 € d'avantages pour leurs loisirs).

Tous les clubs affiliés à une ligue/ fédération en PDL sont automatiquement partenaires du dispositif e.passjeunes.

Tous les détails de ces deux dispositifs sont à retrouver dans nos pages dédiées dans le [Guide du Club LFPL](#) (rubriques « Aides financières » ou gestion des Licences »)

Pour toutes questions : contacter le Service Conseil aux Clubs (accompagnementclubs@lfpl.fff.fr)